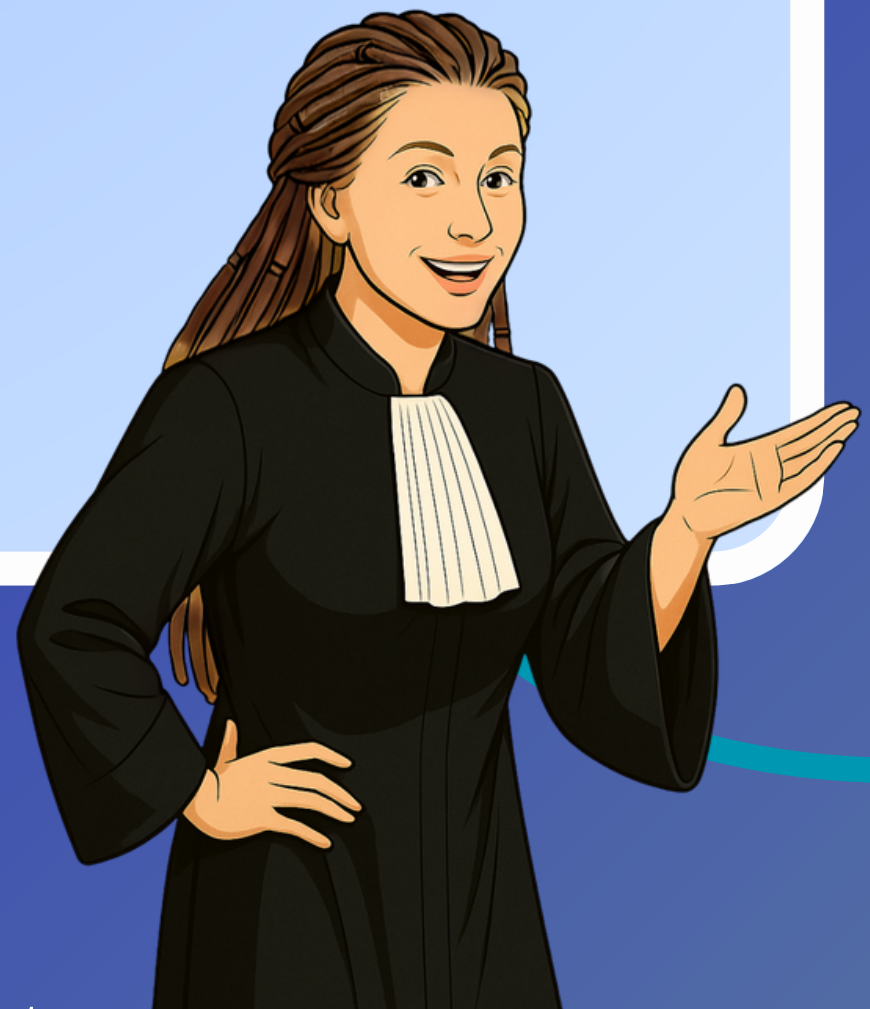


Protégez vos salariés aidants



Vous ne pouvez pas imposer le travail de nuit à un salarié aidant.



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

La loi protège les aidants :
ils peuvent refuser ou
interrompre le travail de
nuit s'ils accompagnent un
proche dépendant.

Référence légale :

*Articles L. 3122-9 et L. 3122-29 du Code du
travail*



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

**Ce droit est garanti
sans sanction ni
perte de salaire.**



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

Protégez-vous et vos équipes : réalisez un audit stratégique aidants dès maintenant.

Parlons-en



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise



Ce genre de post vous intéresse ?

**Dites moi “oui” en commentaire
et surtout ...**



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aide en entreprise